

COMpte RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 9 AVRIL 2024

Date de convocation : 02/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf du mois d'Avril et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle - PISTONO Marie-Paule - LESPAGNE Patricia - BEGOU Louis - PARA Jérôme

ABSENTS : VARRY Simon - EYMERY Thomas

ABSENT REPRESENTE : MARTIN Marie (pouvoir à PISTONO Marie-Paule) - PINET Florent (pouvoir à ACANFORA Christiane)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

Accord à l'unanimité

VOTE DU BUDGET 2024 – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal vote du budget Commune pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	668 119.09 €	668 119.09 €
INVESTISSEMENT	380 864.00 €	380 864.00 €

Vote à l'unanimité

VOTE DU BUDGET 2024 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote du budget annexe Eau-Assainissement pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	95 191.23 €	95 191.23 €
INVESTISSEMENT	521 469 €	521 469 €

Vote à l'unanimité

VOTE DU BUDGET 2024 – BUDGET LOTISSEMENT

Le conseil municipal vote du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	276 612.28 €	276 612.28 €
INVESTISSEMENT	276 612.28 €	276 612.28 €

Vote à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Madame le Maire rappelle les taux des impôts votés en 2023 :

Taxe Habitation : 8.14 %

Taxe Foncière Bâti : 44.44 %,

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 105.69 %

Madame le Maire propose d'augmenter uniquement la taxe habitation à 8.86%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition en 2024 :

Taxe Habitation : 8.86 %

Taxe Foncière Bâti : 44.44 %,

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 105.69 %

VOTE : 7 POUR – 2 CONTRE (PISTONO Marie-Paule et MARTIN Marie)

VOTE DES SUBVENTIONS ET DES ADHESIONS :

Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions reçues, le conseil municipal propose les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes : 3 000 €
- ACCA : 300 €

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'adhésion reçue, le conseil municipal propose l'adhésion suivante :

- CAUE 05 : 100 €

VOTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES LOCALES DE FAIBLE MONTANT AU MAIRE

Madame le Maire fait part du courrier du trésor public proposant une délégation de l'admission en non-valeur des créances locatives de faible montant (inférieur à 100 €) au maire. Après débat, le conseil municipal, au vu du peu de créances annuelles, ne juge pas utile de donner cette délégation.

CONVENTION SYME

Madame le Maire fait part d'une convention du Syme05 afin de réaliser le raccordement électrique de M. Mathieu PISTONO. Le coût est de 5 940 €.

VOTE A L'UNANIMITE

EMPLOI SAISONNIER

Madame le Maire expose qu'une seule candidature répond à l'offre d'emploi saisonnier. Sans le vote de Mme EYMERY, le conseil municipal accepte d'embaucher M. Emmanuel EYMERY du 15 avril 2024 au 30 septembre 2024

QUESTIONS DIVERSES :

Devis désamiantage toit école : un devis est proposé à hauteur de 11 220 €

Ecole : suite à de nouveaux élèves en maternelle, un achat est prévu d'une couchette et de 4 petites chaises.

Séance levée à 18 heures 15